Ville d'Enghien



Séance nº 2022/08 : 20 octobre 2022.

Présents: Monsieur Olivier SAINT-AMAND, Bourgmestre, Président,

M.M. Jean-Yves STURBOIS, Nathalie VAST, Christophe DEVILLE, Francis DE HERTOG et Pascal HILLEWAERT, Echevins et Dominique EGGERMONT, Présidente du Conseil de l'Action sociale,

Florine PARY-MILLE, Marc VANDERSTICHELEN, Quentin MERCKX, Guy-DEVRIESE, Catherine OBLIN, Colette DESAEGHER-DEMOL, Fabrice LETENRE, Anne-Marie DEROUX, Geoffrey DERYCKE, Lydie-Béa STUYCK, Stephan DE-BRABANDERE, François DECLERCQ, Nathalie COULON, Renaud LEGER, Natacha DEFRAENE et Rose MESSINA, Conseillers communaux.

Xavier BOEVE, Jacques DELAUTRE, Annelise DEVILLE, Davy JURCA, Christine LEROY, Rose MESSINA, Pierre MULLER, Yves VANDE GUCHT, Conseillers de l'Action Sociale.

Thomas GUERY, Directeur général de la Ville d'Enghien. Vinciane MASURELLE, Directrice générale du Centre Public d'Action Sociale d'Enghien.

Monsieur Olivier SAINT-AMAND, Bourgmestre, Président, déclare la séance ouverte à 19h10. Après avoir remercié les membres pour leur présence, il cède la parole à Madame Dominique EGGERMONT.

ORDRE DU JOUR

A. SEANCE PUBLIQUE

Tirage au sort du membre premier votant.

Assemblée conjointe du Conseil communal et du Conseil de l'Action sociale

Article 1 : DG/CC/2022/232/185.29

Synergies entre l'Administration communale et le Centre Public d'Action Sociale d'Enghien - Etat de la situation et perspectives – Approbation.

A. SEANCE PUBLIQUE

Article 1 : DG/CC/2022/232/185.29

Synergies entre l'Administration communale et le Centre Public d'Action Sociale d'Enghien - Etat de la situation et perspectives - Approbation.

La Présidente du CPAS rappelle tout d'abord que l'objectif des synergies est d'accroître l'efficacité de l'Administration et d'améliorer la qualité du service offert à la population. Bien entendu, des synergies peuvent également avoir un impact financier mais ceci ne constitue pas l'objectif essentiel de la démarche.

Dans notre Ville, la mise en œuvre de synergies a démarré il y a de nombreuses années, petit à petit, de manière simple et ponctuelle d'abord, puis de façon de plus en plus récurrente. Aujourd'hui, le travail en synergie est devenu un réflexe pour les services de la Ville et du CPAS et les contacts entre les deux administrations n'ont jamais été aussi nombreux. Par ailleurs il convient également de souligner que le même constat est également valable pour les contacts entre la Ville et la Régie Communale autonome NAUTISPORT. Madame EGGERMONT souligne enfin que les crises successives auxquelles sont confrontées les administrations locales ont suscité davantage de rapprochements entre les institutions.

Madame la Présidente met ensuite l'accent sur certaines synergies développées au cours de l'année écoulée :

- Diverses mises à disposition de personnel d'une institution à l'autre ;
- Prêts de matériel et de véhicules ;
- Amélioration qualitative de l'accompagnement des personnes occupant les logements de transit ou d'urgence par une collaboration accrue entre les assistantes sociales de la Ville et du CPAS;
- Poursuite des travaux au Commissariat de police ;
- Conclusion de nombreux marchés conjoints entre la Ville, le CPAS et NAUTISPORT.

Pour les prochaines années, l'intention est de concentrer les efforts sur les dossiers suivants :

- Améliorer les collaborations et les échanges entre les équipes de Madame la Directrice financière.
- Renforcer les collaborations entre les informaticiens, de la Ville et du CPAS, pour créer des liens qui permettront aux agents d'intervenir indifféremment sur un réseau ou l'autre. L'objectif est aussi de créer des procédures et une documentation communes.
- Gestion et entretien du Parc locatif globalisé, reprenant les infrastructures de la Ville et du CPAS.

Monsieur le Bourgmestre remercie Madame EGGERMONT pour sa présentation et cède ensuite la parole aux Conseillers qui souhaite faire part de leurs remarques ou observations.

Monsieur VANDERSTICHELEN estime que l'aspect informatique représente un potentiel de synergie important. On pourrait ainsi imaginer ramener l'infrastructure sur un seul réseau équipé d'un seul serveur et géré par un seul service informatique. Le conseiller estime qu'il serait ainsi possible de faire des économies « hardware », « software » et en personnel.

Madame EGGERMONT souligne l'obligation légale, pour le CPAS, d'assurer un stockage indépendant de ses propres données. Dès lors, seul une partie des données du CPAS, qui ne concernent pas l'aspect « social », pourraient être regroupées sur un équipement commun.

Monsieur HILLEWAERT ajoute en outre que les propositions de Monsieur VANDERSTICHELEN constituent le point d'arrivée de cette synergie, lequel a déjà été identifié par les acteurs concernés. De plus, la compatibilité du matériel informatique est d'ores et déjà assurée entre les deux institutions.

Monsieur VANDERSTICHELEN attire l'attention de Madame EGGERMONT sur le fait que le stockage séparé des informations confidentielles du CPAS ne s'oppose pas à ce que les différentes infrastructures soient regroupées.

Monsieur le Bourgmestre ajoute que le déploiement de la fibre optique entre les différents bâtiments de la Ville, du CPAS et de NAUTISPORT répond justement à cette volonté de regrouper les activités des services informatiques et de les rendre opérationnels, à distance, sur n'importe quel équipement.

Le Président conclu cette présentation en rappelant que, auparavant, les rapports sur les synergies énuméraient la liste des avancées dans ce domaine. Aujourd'hui, un cap a été franchi : ces synergies sont vécues par le personnel dans une logique de collaboration permanente. Selon lui, le CPAS et la Régie NAUTISPORT, bien que gérées en tant qu'entités séparées et autonomes, sont membres de la famille « Ville d'Enghien ». Cette idée de faire partie d'un ensemble plus vaste et dont toutes les composantes doivent œuvrer ensemble est aujourd'hui intégrée par les Directions et les agents des différentes institutions.

Monsieur SAINT-AMAND clôture son intervention en demandant aux Directeurs Généraux de la Ville et du CPAS de réfléchir à la possibilité d'associer, l'an prochain, aux travaux de la présente Assemblée conjointe, un intervenant extérieur qui pourrait ouvrir des perspectives sur de nouveaux caps en termes de synergies entre nos administrations locales.

Le Conseil communal délibérant en séance publique,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu l'article 26 bis, par 5, alinéa 2 de la Loi organique du 08 juillet 1976 des CPAS, imposant une réunion conjointe une fois par an pour la présentation du rapport sur l'ensemble des synergies, des économies d'échelle et des suppressions des doubles emplois ou chevauchements d'activités entre la commune et le CPAS ;

Vu l'article 26 § 2 de la Loi organique du 08 juillet 1976 des CPAS obligeant le conseil de l'action sociale et le conseil communal à se réunir en concertation au moins tous les trois mois. Ces deux institutions constituent alors conjointement un comité de concertation ;

Considérant que des réunions sont régulièrement organisées entre la Ville et le CPAS en vue de dégager, ensemble, des mesures d'économie de moyens humains et financiers en regroupant les activités communes aux trois institutions publiques locales ;

Considérant en outre que la Régie communale autonome Nautisport est régulièrement consultée en vue d'étendre les possibilités de synergie à l'échelon local ;

Vu le rapport des synergies en cours d'élaboration et à développer, présenté par l'Administration communale et le Centre Public d'Action sociale ;

Vu la réunion du Comité de concertation Ville/CPAS du 19 octobre 2022 au cours de laquelle le rapport de synergie 2021-2022, établi en date du 06 octobre 2022, a été approuvé par les deux parties intervenantes;

Vu la résolution du Collège communal du 06 octobre 2022, réf. : DG/Cc/2022/1083/185.29, proposant à la présente Assemblée de délibérer sur cet objet ;

DECIDE,

<u>Article 1</u>er : d'adopter le rapport des synergies, entre la Ville et le CPAS, effectives à la date de ce jour ou devant être développées au cours des prochaines années.

<u>Article 2</u>: la présente délibération sera transmise, pour information, à Madame la Directrice Générale du CPAS, à Madame la Directrice Financière ainsi qu'au Département administratif.

| L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président clôture la remercié les Conseillers communaux et de l'Action sociale débats. | • • |
|--|---------------|
| Ainsi fait en séance, même date que dessus. | |
| Par le Conseil communal, | |
| Le Directeur général, | Le Président, |
| | |

Thomas GUERY. Olivier SAINT-AMAND.